

DEPARTEMENT SEINE MARITIME
CANTON Canteleu
COMMUNE CANTELEU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DÉCISION DU MAIRE N° DEC-0078/22
INFORMATION

Direction des Services Techniques -

Nous, Mélanie BOULANGER,
Maire de la commune de CANTELEU

VU :

- la délibération DE-018/22 prise en séance du Conseil Municipal du 07 mars 2022 portant sur l'autorisation de signature de l'avenant n° 6 au lot n° 2 : terrassement / fondations / gros œuvre pour les travaux en vue de la déconstruction et la reconstruction du groupe scolaire Gustave Flaubert,
- la délibération DE-019/22 prise en séance du Conseil Municipal du 07 mars 2022 portant sur l'autorisation de signature de l'avenant n° 2 au lot n° 3 : charpente / ossature bois pour les travaux en vue de la déconstruction et la reconstruction du groupe scolaire Gustave Flaubert,
- la délibération DE-020/22 prise en séance du Conseil Municipal du 07 mars 2022 portant sur l'autorisation de signature de l'avenant n° 2 au lot n° 4 : couverture zinc pour les travaux en vue de la déconstruction et la reconstruction du groupe scolaire Gustave Flaubert,
- la délibération DE-021/22 prise en séance du Conseil Municipal du 07 mars 2022 portant sur l'autorisation de signature de l'avenant n° 2 au lot n° 10 : cloisons / doublages / isolation / chape sèche pour les travaux en vue de la déconstruction et la reconstruction du groupe scolaire Gustave Flaubert,
- la délibération DE-022/22 prise en séance du Conseil Municipal du 07 mars 2022 portant sur l'autorisation de signature de l'avenant n° 2 au lot n° 13 : électricité pour les travaux en vue de la déconstruction et la reconstruction du groupe scolaire Gustave Flaubert,
- la délibération DE-023/22 prise en séance du Conseil Municipal du 07 mars 2022 portant sur l'autorisation de signature de l'avenant n° 2 au lot n° 14 : plomberie / chauffage / ventilation pour les travaux en vue de la déconstruction et la reconstruction du groupe scolaire Gustave Flaubert,

CONSIDERANT QUE :

- Madame le Maire a signé les avenants conformément aux délibérations susvisées,
 - Ces pièces doivent être déposées en Préfecture pour le Contrôle de Légalité,
 - Oxyad, logiciel de gestion des actes administratifs de la commune, permet seul de transmettre par voie dématérialisée ces documents,
-
- Pour information, les entreprises concernées sont :
 - * Entreprise CARTIER LHOTELLIER BÂTIMENT (76340 BLANGY SUR BRESLE)
 - * Entreprise POIXBLANC CHARPENTES (76270 NEUFCHATEL EN BRAY)
 - * Entreprise BOUTEL COUVERTURE (76230 QUINCAMPOIX)
 - * Entreprise MGD ENDUIT (76380 CANTELEU)
 - * Entreprise CEGELEC SDEM (76203 DIEPPE)
 - * Entreprise DEVILLOISE DE CHAUFFAGE (76150 MAROMME)

DECIDE :

ARTICLE 1er : Les avenants sont annexés à la présente décision pour permettre à la Préfecture d'exercer son contrôle de légalité.

ARTICLE 2 : La présente décision-information sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Mairie et transmise au représentant de l'État dans le département.

FAIT A CANTELEU, le 28 mars 2022

Le Maire



Mélanie BOULANGER

Loi du 2 mars 1982

ACTE EXECUTOIRE

Exécutoire le : 29/03/2022

Affichage le : 29/03/2022

Notification le : 29/03/2022

Préfecture le : 28/03/2022

ID DEMAT : 076-217601574-20220328-
lmc1H11060H1-AR